

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Nantes, le 18 août 2021



LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE RECTEUR D'ACADÉMIE CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Madame, Monsieur,

L'épidémie de la Covid-19 affecte notre pays depuis un an et demi et les incertitudes entourant la propagation de nouveaux variants du virus vont constituer une préoccupation majeure dans les prochains mois.

Nous tenons ici à remercier les enseignants, l'ensemble des personnels des écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur pour l'engagement dont ils ont fait preuve depuis mars 2020 face à cette situation inédite, engagement qui a permis à chaque élève de poursuivre ses études dans les meilleures conditions possibles.

Nous remercions également les familles qui ont activement participé à la mise en œuvre du protocole sanitaire et au respect des gestes barrières et se sont organisées pour accompagner leurs enfants, dans la mesure de leurs possibilités, durant les périodes d'enseignement distanciel.

L'implication de toutes et tous a été remarquable, la responsabilité dont ont fait preuve les élèves a été exemplaire.

Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a publié le 28 juillet le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires à la rentrée 2021. Il privilégie l'enseignement en présentiel et prévoit également des mesures proportionnées sur quatre niveaux, qui seront prises en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Aujourd'hui la priorité est de casser les chaînes de propagation du virus. Si les mesures rappelées ci-dessus y contribuent, la vaccination de toutes les personnes de 12 ans et plus constitue le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif.

Par ailleurs, en limitant la circulation du virus parmi les adolescents, la vaccination des collégiens, des lycéens et des étudiants contribuera à maintenir un maximum d'enseignement en présentiel (les élèves justifiant d'une vaccination complète ne seront pas évincés pendant 7 jours des établissements en cas de contacts à risque avec un cas positif) et permet d'envisager à terme l'allégement des mesures pesant depuis 18 mois sur les enseignements et la vie scolaire.

C'est pourquoi nous vous encourageons vivement, dès à présent, sans attendre la rentrée scolaire, à faire vacciner votre enfant de 12 ans et plus.

.../...

De nombreuses dispositions sont d'ores et déjà prises pour faciliter la vaccination des adolescents. Par exemple :

- l'ensemble des lieux de vaccination (centres de vaccination, professionnels de ville) sont consultables sur le site internet www.sante.fr;
- des centres de vaccination leur réservent des créneaux spécifiques pour bénéficier d'une vaccination avec le vaccin Pfizer;
- depuis la fin juillet ils peuvent se faire vacciner par leur pharmacien ou leur médecin avec le vaccin Moderna;
- l'autorisation parentale d'un seul parent (ou titulaire de l'autorité parentale) est requise ; elle n'est pas obligatoire pour les 16/18 ans.

Nous comptons sur vous : la vaccination de vos enfants de 12 ans et plus est essentielle pour protéger le milieu scolaire et la population générale contre la Covid-19 et revêt un intérêt direct, notamment psychologique et social, en faveur d'un retour à une vie normale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Le recteur de l'Académie de Nantes

Le directeur général de l'ARS des Pays de la Loire

Jean-Jacques COIPLET